Image not found or type unknown

Pv video surveillance à paris

Par **Sergo92**, le **22/10/2015** à **14:33**

Bonjour
J'ai reçu un pv pour sens interdit sans que je sois interpellé par la police.
Ce sont le caméras de la ville de Paris
Il y a ma plaque et la marque du véhicule inconnu pourriez vous me dire si je peux contester

Par **LESEMAPHORE**, le **22/10/2015** à **14:44**

Bonjour
[citation]pourriez vous me dire si je peux contester
[/citation]
Tout à fait.
La responsabilité pénale incombe au conducteur qui doit identifié sur le procès verbal avec la nature et le numéro de la pièce d'identité présentée .

[citation]J'ai reçu un pv pour sens interdit sans que je sois interpellé par la police[/citation]
L'avis est adressé à qui ?
Le véhicule dont le certificat ....?
ou bien
une infraction à été relevée à votre encontre ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés